

Madame la Ministre Greoli,
Monsieur le Ministre Président Demotte,
Monsieur le Ministre Flahaut,
Monsieur le Ministre Beke,
Monsieur le Ministre De Croo,
Messieurs les Présidents de parti,
Mesdames et Messieurs les député.e.s,
Monsieur l'Administrateur général de la culture,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons envoyé le 14 août dernier un courrier attirant votre attention sur les conséquences fiscales et sociales dommageables de la nouvelle interprétation fiscale du statut des rétributions perçues par les membres siégeant dans les instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de votre part.

Nous nous permettons donc de vous renvoyer un nouveau courrier qui, nous l'espérons, retiendra toute votre attention et entraînera une réponse et une action rapides et concrètes visant à résoudre la problématique.

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- le nouveau courrier des Fédérations professionnelles culturelles du 3 septembre 2019,
- le courrier du 6 août 2019 cosigné par l'Administration fiscale et l'Administration de la Culture,
- le premier courrier des Fédérations professionnelles culturelles du 14 août 2019.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Cyril Elophe, pour ABDIL – Autrices et auteurs de la bande dessinée et de l'illustration
Isabelle Jans, pour Aires Libres – Fédération des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains
André Buytaers, pour l'ARRF – Association des Réalisateurs et Réalisatrices de Films
Nadine Renquet, pour ASSPROPRO – Association des programmateurs professionnels
Christian Halkin, pour l'ATPS – Association de techniciens professionnels du spectacle
Laurie-Anne Vanblericq, pour la CCTA – Chambre des compagnies théâtrales pour adultes
Virginie Devaster, pour la CTEJ – Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse
Fabien Hidalgo, pour FACIR – Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis
Bernadette Heinrich, pour la FCP – Fédération des conteurs professionnels
Philippe Degeneffe, pour la FEAS – Fédération des Employeurs des Arts de la Scène
Paul Biot, pour la FTA – Fédération du théâtre action
Sandrine Deegen, pour Hors Champ – Association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel
Jean Bankofski, pour M-Collectif – Marionnettes, théâtre d'objet et arts associés en Fédération Wallonie-Bruxelles
Luc Jabon, pour PRO SPERE – Fédération des créatrices, créateurs et des professionnel.le.s de l'audiovisuel, regroupant l'association des réalisatrices et réalisateurs de films - ARRF -, l'association des scénaristes de films - ASA -, Cinéma Wallonie, l'ASAR, association des auteur.trice, réalisateur.trices, producteur.trices radio, de l'Union des artistes-interprètes et des sociétés de gestion collective Sabam, Sacd, Scam
Benoit Marcandella, pour la RAC – Rassemblement des acteurs du secteur chorégraphique
Frédéric Young, pour la SACD – Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques et la SCAM – Société Civile des Auteurs Multimédia
Pierre Dherte, pour l'UAS – Union des artistes du spectacle
Delphine Mougenot, pour l'UPFF – Union des producteurs francophones de films